

Les enfants et adolescents à hauts potentiels : L'INTÉGRATION SCOLAIRE

Riche de plusieurs expériences dans l'accompagnement de projets destinés à améliorer l'intégration scolaire des enfants et des jeunes à hauts potentiels, nous présentons ici les conditions qui favorisent, voire celles qui sont nécessaires, à l'élaboration et à la concrétisation de tels projets. Une tentative de modélisation met en avant les grandes « étapes » et les conditions à remplir pour qu'un projet aboutisse¹. Vous y trouverez également une explication des différents éléments qui constituent ce modèle.

Présentation du modèle

Le modèle qui est présenté ci-dessous se veut être un modèle dynamique excluant toute intention de linéarité. Néanmoins, pour faciliter la compréhension de celui-ci nous vous proposons quelques repères dans les démarches à effectuer.

La première et la plus complexe peut-être, qui peut à elle seule demander du temps, est la définition d'un bien commun. C'est autour de celui-ci que pourra se constituer progressivement une équipe porteuse et que le projet pourra vraiment voir le jour. En parallèle à cette première étape, il est important que l'ensemble de l'équipe éducative se sensibilise à la thématique des hauts potentiels.

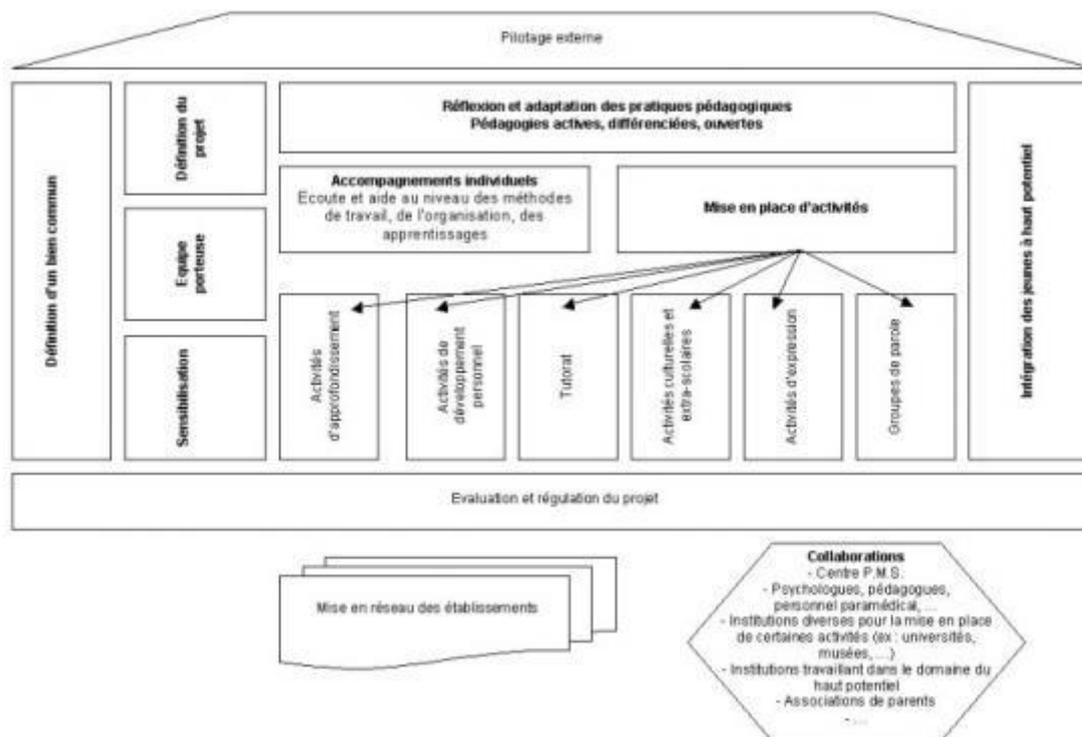
Ensuite, en fonction des ressources disponibles au sein de l'établissement, des actions peuvent être envisagées et mises en œuvre selon des axes différents.

Lors de la mise en œuvre du projet, il est indéniable qu'un pilotage externe est un élément facilitateur. La collaboration avec d'autres établissements, institutions, associations constitue également une ressource précieuse qui ne peut être négligée.

De même, la mise en réseau des établissements en projet permet l'enrichissement des savoirs et des pratiques.

Enfin, des évaluations obligeront les différents acteurs à se recentrer régulièrement sur le projet organisé.

¹ *Ce modèle est inspiré du modèle présenté par Mr Georges Heck , Inspecteur dans l'enseignement en Communauté germanophone de Belgique et emprunte certains concepts à Madame Françoise Cros (voir bibliographie).



1. Définition d'un bien commun

La définition d'un bien commun concerne tous les acteurs du projet sans exception. Nous y trouvons la direction de l'établissement et/ou son représentant, les enseignants, les éducateurs ainsi que toute autre personne qui souhaite s'impliquer dans l'élaboration de celui-ci. Définir le bien commun consiste à aligner les intérêts, les logiques, les motivations de chacun tout en rattachant ces paramètres à des questions plus larges. C'est cette construction que nous appelons le « bien commun ».

Parmi les facteurs de réussite d'un projet, nous trouvons inévitablement la réponse à la question de la pertinence et de la finalité du projet, la rencontre optimale avec les attentes du public visé ainsi que sa visibilité dans l'établissement.

2. Constitution d'une équipe porteuse

L'équipe porteuse comprend, outre les professionnels cités ci-dessus, une personne désignée en qualité de coordinatrice de projet. En collaboration avec la Direction, elle a pour mission d'assurer la coordination des actions menées et de veiller au bon déroulement de celles-ci.

Il nous semble important d'être attentif à la stabilité de l'équipe porteuse. Cette dimension facilite la continuité du travail entrepris malgré les aléas propres à la vie scolaire et au système dans lequel toute école est inscrite. Toute personne qui exprime le souhait de s'inscrire dans cette équipe doit pouvoir bénéficier d'une formation consacrée à la thématique des hauts potentiels ; l'objectif sous-jacent étant de devenir progressivement une personne-ressource pour tout autre professionnel de l'établissement.

3. Définition du projet

L'équipe porteuse définit le projet en fonction des ressources disponibles au sein de l'établissement. Elle tient compte des objectifs à atteindre. La définition du projet peut évoluer au cours de l'élaboration pour déboucher sur une version différente de la version d'origine. Lors de la définition du projet, les acteurs précisent le type d'activités à mener, le rôle et les missions de chacun dans la concrétisation, les ressources matérielles et humaines nécessaires, les collaborations avec des partenaires internes et/ou externes, ... Un temps est consacré à l'ensemble des planifications.

4. Sensibilisation de l'équipe éducative

Il nous semble intéressant que l'ensemble du personnel éducatif de l'établissement soit sensibilisé à la thématique des hauts potentiels. La sensibilisation offre la possibilité de modifier le regard que l'on pose sur une question, sur une personne.

L'objectif visé lors d'une sensibilisation est de favoriser la compréhension des comportements, des difficultés observées chez les jeunes à hauts potentiels avec la perspective de voir les réflexions pédagogiques et les pratiques qui en découlent se modifier, s'adapter aux besoins spécifiques de ces jeunes.

5. Types d'actions

Les actions peuvent être envisagées selon des axes différents. Nous en avons retenu trois que nous présentons sans y voir un ordre de préférence :

- **la réflexion sur les pratiques pédagogiques**
 - elle implique de faire le point sur les pratiques courantes dans l'établissement et leurs effets sur le comportement et le bien-être scolaires des jeunes (motivation, rapport à l'apprentissage, ennui, échec, absentéisme,...)
 - les pédagogies actives, différenciées, interactives, de projet ... peuvent aider à répondre aux besoins des jeunes à hauts potentiels tout comme les démarches d'approfondissement, d'enrichissement, de tutorat/mentorat (voir lien),
 - il est important que ces types de réflexion et les aménagements qui les illustrent puissent servir à l'ensemble des jeunes de la classe ;
- **Une aide individuelle pour les élèves en difficultés**
 - Sachant que les difficultés rencontrées par les jeunes à hauts potentiels peuvent être différentes de celles de leurs condisciples, il est important que l'enseignant puisse les repérer parfaitement pour qu'une aide personnalisée soit proposée et mise en place ;
- **Les activités spécifiques**
 - En termes d'activités spécifiques, nous entendons les activités d'approfondissement/d'enrichissement, culturelles intra et extrascolaires, de développement personnel, d'expression ainsi que les groupes de parole. Ces activités ont l'ambition de répondre à une « soif d'apprendre », de favoriser les échanges tout autant que l'expression.

6. Collaboration avec d'autres établissements, institutions, associations...

Une collaboration étroite et constructive avec l'équipe des CPMS est recommandée. En effet, les agents de ces centres sont les intervenants de première ligne. Ils peuvent répondre à des demandes d'ordre psychologique et/ou pédagogique. Ils sont une ressource précieuse pour les enseignants, les jeunes et leur famille.

L'instauration de contacts avec d'autres intervenants (pédagogues, personnel paramédical, psychologues), avec des associations (de parents, centrées sur la thématique...) peuvent également s'avérer utiles lors de la création de projets ou lors de la mise en place de pédagogies plus élaborées.

7. Mise en réseau des établissements en projet

Une mise en réseau offre la possibilité aux acteurs de terrains d'effectuer des échanges de savoirs et de pratiques.

8. Pilotage externe

Les personnes qui assurent le pilotage externe ont pour mission d'accompagner les équipes porteuses à chaque étape de l'évolution du projet. Elles visent à « maintenir le cap ».

9. Evaluations et /ou régulations régulières

Les évaluations se déroulent à différents moments du cheminement ; ceux-ci étant définis préalablement.

L'évaluation s'effectuera sur base du bien commun. L'évaluation ne sera possible que si la construction du bien commun a été suffisamment soignée pour que les objets qui la composent puissent être examinés de la même manière par chacun des intervenants.

Bibliographie

Cros, F. (2001). L'innovation scolaire. Condé-sur Noireau : Institut National de Recherche Pédagogique.

Pourtois, J.P., Barras, C. & Nisolle, N. (1999). Les critères de réussite d'un projet d'intégration sociale. Outil méthodologique destiné aux praticiens de l'action sociale et aux mandataires politiques. Mons : Université de Mons-Hainaut